



COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 14 MARS 2017

Date de la convocation : 24 février 2017

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Madame Sophie METTE (Suppléant), Monsieur Jean Luc LAMAISON (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Pascal LABRO (Suppléant), Monsieur Jean Yves ROSAZZA (Titulaire), Monsieur Bernard PAGES (Suppléant), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Patrick BAUDIN (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Mathieu TRUFFART (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Madame Anne Laure FABRE NADLER (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Monsieur Dominique FEDIEU (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°170314_003
ÉLECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O)
MODIFICATION DES MEMBRES**

DÉLIBÉRATION N°170314_003
ÉLECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O)
MODIFICATION DES MEMBRES

VU le chapitre 3 du règlement intérieur du Syndicat mixte Gironde Numérique,

VU l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat mixte est composée d'un Président (le Président du Syndicat ou son représentant) et par cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'Assemblée Délibérante,

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres sont élus :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'une nouvelle Commission d'Appel d'Offres suite à la modification du nombre et du périmètre des Établissements Publics de Coopération Intercommunal consécutivement à la mise en œuvre de la loi NOTRe,

Il est donc procédé, en plus du Président, à l'élection de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Il est rappelé que la Commission est présidée de droit par le Président du Syndicat ou son représentant. Ce dernier ne peut être désigné parmi les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres.

Une seule liste est présentée. Sont candidats :

Membres titulaires:

- Monsieur Matthieu ROUVEYRE
- Monsieur Dominique FEDIEU
- Monsieur Bernard LAURET
- Monsieur Anacléto ALFONSO
- Monsieur Alain RENARD

Membres suppléants :

- Madame Isabelle HARDY
- Monsieur Philippe COURBE
- Monsieur Vincent DEDIEU
- Monsieur Jean Luc LAMAISON
- Monsieur Patrick BAUDIN

DÉLIBÉRATION N°170314_003
ÉLECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O)
MODIFICATION DES MEMBRES

Le Comité Syndical procède à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres dont les résultats sont les suivants :

Membres titulaires:

- Monsieur Matthieu ROUVEYRE
- Monsieur Dominique FEDIEU
- Monsieur Bernard LAURET
- Monsieur Anacléto ALFONSO
- Monsieur Alain RENARD

Membres suppléants :

- Madame Isabelle HARDY
- Monsieur Philippe COURBE
- Monsieur Vincent DEDIEU
- Monsieur Jean Luc LAMAISON
- Monsieur Patrick BAUDIN

Le Comité Syndical prend acte qu'il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat mixte Gironde Numérique,

Le 14 mars 2017

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT